
SUPPRESSION DE LA PRIME D'INTÉRESSEMENT COLLECTIF

Le Ministère a annoncé la suppression définitive de la prime d'intéressement collectif (les 150€ euros bruts annuels maximum censés mesurer la qualité de notre travail).

L'enveloppe budgétaire économisée (la totalité ?) servira à :

- élargir le périmètre des la prime de restructuration des services.
- Mettre en place un dispositif indemnitaire permettant de valoriser les services ayant mis en œuvre des réformes.

Lors du CTM du 10 mars 2015, il s'agira uniquement de « discuter » de ces deux derniers points, la prime d'intéressement étant définitivement supprimée sans aucun dialogue.

La **CFTC-DGFIP** s'indigne de cette nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat des agents de la DGFIP. Cette décision est d'autant plus **inacceptable** qu'elle s'inscrit dans une période où **TOUS les agents des finances sont contraints de redoubler d'efforts et de sacrifices !**